



LE 14 OCTOBRE,

Interpellons le MEDEF et le gouvernement

Les organisations syndicales et le MEDEF fixent chaque année, la valeur du point au 1er novembre, en tenant compte de l'inflation et de la pérennité financière du système. Les décisions de revalorisation influencent directement le montant des pensions et visent à maintenir le pouvoir d'achat des retraités.es. Aujourd'hui, les salarié.es n'ont aucune visibilité de ce qu'ils percevront, car le patronat n'a de cesse d'œuvrer pour fragiliser le rendement du point.

Concrètement un cotisant acquiert deux fois moins de droits en 2024 qu'il en acquerrait en 1973.

Selon les projections du « COR », l'AGIRC-ARRCO sera largement excédentaire de plus de 200 milliards d'euros en 2035,

alors que le régime de (CNAV) est soumis à la pression d'un déficit de 6,3 milliards d'euros.

Il est bon de rappeler que l'Agirc-Arrco dispose d'une manne de 116 milliards d'euros de réserves, fruit des cotisations des salariés et qu'en octobre 2025, il n'y a eu aucune revalorisation sous la pression du patronat.

En revanche, il a été voté (sans la CGT) un investissement de 3 milliards d'euros dans trois entreprises fabriquant de l'armement. De l'argent pour la guerre mais pas pour les retraites ! C'est un véritable détournement des cotisations ! C'est aussi un modèle pour le gouvernement et le patronat dans l'objectif d'un régime de retraite par points accompagné de capitalisation.

Ensemble, nous exigerons un plan de rattrapage des 10 % de perte de pouvoir d'achat depuis 2020, 5 % d'augmentation immédiate au titre des années 2025 et 2026, le gel du prix d'achat du point, un minimum de points garanti pour les petites retraites...

RASSEMBLEMENT

MERCREDI 14 OCTOBRE

à partir de 10h, devant le MEDEF,

60 avenue Jean MERMOZ 69008 LYON

**Pour les négociations 2026,
il va falloir nous faire ENTENDRE
pour AMELIORER**

**1°) Le taux de rendement par le gel du prix du point d'achat et
l'augmentation du prix du point Retraite,**

**2°) Garantir un minimum de points pour les petites retraites, en
particulier celle des femmes**

3°) La suppression de toutes désindexations

4°) Revenir au principe de revalorisation en début d'année



Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal et ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Tél. :

A renvoyer à : USR CGT 69 – 215 Cours Lafayette 69006 Lyon – Tél. : 04 72 75 53 53 / Mail : usr@cgt69.com